

DESCRIPTION DU PROJET

DESCRIPTIF DETAILLE

Dates de début et de fin du projet :/...../..... Au/...../.....

Projet individuel

Projet collectif (oui/non), précisez le nom des structures associées :

Indicateurs

Volumes utiles créés ou stockés :

Volumes substitués :

Evaluation du volume économisé attendu :

Nature de l'économie d'eau :

Précisez les besoins et le contexte dans lequel s'inscrit votre projet en plus du descriptif technique.

Précisez notamment les éléments techniques ayant conduits au calcul des volumes d'eau annuels économisés.

Pour les projets concernant la mise en place de cuves de récupération d'eaux pluviales, un outil d'aide pour déterminer le meilleur compromis taille de cuve/satisfaction des besoins est mis à disposition par l'AERM : [Calculateur Cuve](https://www.eau-rhin-meuse.fr/tank_calc/dist/) (https://www.eau-rhin-meuse.fr/tank_calc/dist/)

Autres informations utiles (facultatif) :

DEPENSES ELIGIBLES**① ETUDES PROSPECTIVES ET EXPERIMENTATIONS**

- Etudes prospectives à l'échelle d'un territoire ;
- Projets expérimentaux permettant une évolution durable des pratiques.

② AIDE AUX INVESTISSEMENTS POUR LA SECURISATION DE L'ACCES A L'EAU ET LA MISE EN PLACE D'ECONOMIES D'EAU DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES**VOLET 1 : DANS LES ELEVAGES**

- Etudes de faisabilité et diagnostics ;
- Systèmes de récupération des eaux de toiture liés à l'activité d'élevage ;
- Ouvrages de rétention d'eau pluviale : mares, poches, cuves... ;
- Pour un usage lié à l'abreuvement uniquement : le captage de sources dont le relevage, les canalisations, et la stabilisation des abords des abreuvoirs en pâturage ;
- Systèmes de filtration et de traitement de l'eau.

VOLET 2 : POUR LES PRODUCTIONS VEGETALES

- Études de faisabilité et diagnostics ;
- Systèmes de récupération des eaux de toiture et/ou sur les tablettes de culture liés à l'activité de production agricole ;
- Ouvrages de rétention d'eau pluviale et de ruissellement : mares, poches, cuves ;
- Forages ;
- Réseaux de transport constitués des canalisations et les systèmes de distribution en goutte à goutte et de subirrigation ou en aspersion pour les petits fruits, l'horticulture et les pépinières ;
- Pompes et les raccordements électriques uniquement pour les projets collectifs.

VOLET 3 : DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- Projets d'investissements liés à la réalisation d'économie d'eau dans les fermes auberges, les locaux de transformation et les structures d'accueil du public.

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses			Recettes		
Nature des dépenses	Montant (€)	HT ou TTC ¹	Financeurs sollicités	Montant (€)	HT ou TTC ¹
			Région Grand Est		
			Agence de l'eau Rhin-Meuse		
			Autre financeur public		
			Financement privé		
			Financement par emprunt		
			Autofinancement		
Total du projet					

¹ Attention : seuls les demandeurs qui ne récupèrent pas la TVA peuvent présenter des dépenses et des recettes TTC.